



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/03

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM20251217-03-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Budget primitif 2026 du budget principal commune de la Roche sur Foron

Le budget primitif fait l'objet d'un exposé de présentation s'appuyant sur la note explicative de synthèse annexée à la présente délibération.

La synthèse du budget primitif se présente de la manière suivante :

- Section de fonctionnement équilibrée à 15 354 619.25€, dont virement à la section d'investissement de 802 605.25€ ;
- Section d'investissement équilibrée à 3 333 889.93€.

Fongibilité des crédits

Il est proposé pour le budget 2026 de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre globalisé 012).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 novembre 2025,

Vu la commission des finances du 1^{er} décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix « POUR » et 10 « ABSTENTIONS » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, N. ORSIER, JF. VILLER, M. FISCHER par procuration° P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET par procuration, Nicole RANNARD par procuration, T. BETHAZ)

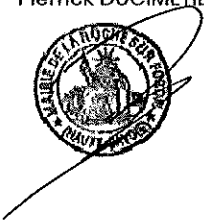
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal de la commune de La Roche sur Foron.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, hors charges de personnel et 7.5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-I
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

